

Catégorie d'anomalies	Point de contrôle	Détail du contrôle
<b>Ordonnateur</b>		
<b>Qualité de l'ordonnateur</b>		
	Compétence du prescripteur	Le service prescripteur doit être assigné et accrédité sur le comptable public dont dépend le CGF (contrôle du décret d'assignation, de la délégation de signature, etc).
	Société	La société doit correspondre à celle du couple service prescripteur/CGF.
	Domaine d'activité	Le domaine d'activité doit être celui du comptable public dont dépend le CGF.
<b>Imputations</b>		
<b>Exactes imputations</b>		
<b>Budgétaires</b>		
	Centre financier	Le centre financier doit être référencé dans la fiche de service du CGF.
	Centre de coût	Le centre de coût doit être référencé dans la fiche de service du CGF.
	Activité	L'activité doit être prévue dans le référentiel d'activités du programme budgétaire transmis par le service prescripteur.
	Titre budgétaire	La dépense doit être correctement imputée selon qu'elle relève du titre 2 ou du hors titre 2.
	Domaine fonctionnel	Le domaine fonctionnel doit relever du périmètre du service prescripteur.
	Tranche fonctionnelle	Contrôle formel de la tranche fonctionnelle de l'EJ avec la tranche fonctionnelle éventuellement renseignée sur les PJ.
	Axe ministériel 1	Contrôle formel de l'axe ministériel 1 de l'EJ avec l'axe ministériel 1 éventuellement renseigné sur les PJ.
	Axe ministériel 2	Contrôle formel de l'axe ministériel 2 de l'EJ avec l'axe ministériel 2 éventuellement renseigné sur les PJ.
	Projet analytique ministériel	Contrôle formel du projet analytique ministériel de l'EJ avec le projet analytique ministériel éventuellement renseigné sur les PJ.
	Fonds de concours	Contrôle formel du fonds de concours de l'EJ avec le fonds de concours éventuellement renseigné sur les PJ.
<b>Comptables</b>		
	Groupe de marchandises	Le groupe marchandise doit correspondre à la nature de la dépense.
	Compte général (compte PCE)	Le compte général doit correspondre à la nature de la dépense.
	Type d'imputation	La catégorie d'imputation (charge ou immobilisation) doit correspondre à la nature de la dépense.
	Fiche d'immobilisation en cours	En présence de dépenses immobilisables, l'EJ doit référencer une FIEC dont les imputations doivent être corroborées avec le détail des pièces justificatives de l'EJ.
<b>Pièces justificatives</b>		
<b>Production des pièces justificatives</b>		
<b>Commande publique</b>		
	Acte d'engagement	Conformité de l'acte d'engagement avec ce que prévoit la nomenclature des pièces justificatives de la dépense de l'État.
	Cahier des clauses (administratives) particulières	Conformité du CCAP avec ce que prévoit la nomenclature des pièces justificatives de la dépense de l'État.
	Bon de commande	Production du bon de commande.
	Déclaration de sous-traitance	Présence d'une déclaration de sous-traitance en cas de sous-traitant mentionné au marché.
<b>Subventions ou décisions diverses</b>		
	Décision attributive	Conformité de la décision attributive avec ce que prévoit la nomenclature des pièces justificatives de la dépense de l'État.
	Contrat ou convention	Conformité du contrat ou de la convention avec ce que prévoit la nomenclature des pièces justificatives de la dépense de l'État.
<b>Tiers</b>		
<b>Identification du tiers</b>		
	SIREN du titulaire	Le SIREN du fournisseur Chorus saisi dans l'EJ doit être strictement identique au SIREN du titulaire/bénéficiaire mentionné dans le marché/contrat/convention.
	Relevé d'identité bancaire	Le relevé d'identité bancaire mentionné dans les pièces justificatives doit correspondre au destinataire de la dépense (nom + banque + n° compte).
	Sous-traitant / Co-traitant	Les sous-traitants et co-traitants mentionnés au marché doivent être référencés comme « partenaires » dans l'EJ.
<b>Exécution</b>		
<b>Conditions d'exécution du marché, du contrat, de la convention...</b>		
	Date de notification du marché	La date de notification du marché déterminée à partir des PJ doit être saisie à l'EJ.
	Date de fin de marché	La date de fin de marché saisie doit correspondre à la date prévue par l'acte d'engagement.
	Durée de validité du marché	La durée du marché saisie doit correspondre à la durée prévue par l'acte d'engagement.
<b>Circuit</b>		
<b>Respect du circuit</b>		
	Transmission entre SP et CGF	La transmission entre le SP et le CGF est-elle conforme au contrat de service ?
	Référencement de l'accord-cadre	L'accord-cadre éventuel est-il référencé dans l'EJ ?
	Ventilation des lignes de gestion	La ventilation en lignes de gestion de l'EJ est-elle en adéquation avec les dépenses prévues au marché/contrat/convention ?
	Saisine du contrôleur budgétaire	Dans les cas prévus, le visa ou l'avis préalable du contrôleur budgétaire est-il communiqué ?
	Flux de gestion	Le flux de gestion utilisé, pour une nature de dépense, doit correspondre à celui indiqué dans la circulaire du 22 mars 2019.
	Type d'engagement juridique	La forme du marché est-elle adaptée ET le type d'EJ est-il adapté ?
<b>Montants</b>		
<b>Exactitude des montants de l'EJ</b>		
	Devise	Conformité de la devise prévue au contrat.
	Montant HT	Conformité du montant HT saisi à l'EJ avec le montant prévu par les pièces justificatives de la dépense.
	Taxe sur la valeur ajoutée	Conformité du taux retenu au regard de la réglementation.
	Intérêts moratoires	Conformité du code intérêts moratoires retenu au regard de la réglementation.
	Avance	L'avance est-elle appliquée conformément au contrat ?
	Retenue de garantie	La retenue de garantie est-elle appliquée conformément au contrat ?
<b>Crédits</b>		
<b>Disponibilité des crédits</b>		
	Autorisations d'engagement sur ligne de gestion	La ventilation des autorisations d'engagement par ligne de gestion est-elle en adéquation avec les dépenses prévues au marché/contrat/convention ?
	Autorisations d'engagement affectées non engagées	Dans le cas de dépenses possibles mais encore non engagées prévues par le marché/contrat/convention, les lignes de gestion correspondantes ont-elles été saisies ?